

PROGRAMME DES CYCLES SUPÉRIEURS EN SCIENCES BIOMÉDICALES BOURSES DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT 2026-2027

Les programmes de Sciences biomédicales disposent d'une enveloppe de financement provenant des Études supérieures et postdoctorales (ESP) afin d'offrir des bourses de maîtrise et de doctorat pour assurer les meilleures conditions possibles d'encadrement et de cheminement tant sur le plan académique que financier.

Ces bourses d'une valeur de **1 000 \$ à 8 000 \$** s'adressent aux étudiantes et étudiants inscrits aux programmes de Sciences biomédicales à temps plein ou en rédaction au trimestre Automne 2026 ou Hiver 2027 et seront distribuées au prorata du nombre de demandes reçues par option.

Cinq catégories de bourses seront offertes :

- **Recrutement** : Bourse offerte aux personnes étudiantes nouvellement admises dans un programme d'études et qui présente un profil prometteur.
- **Excellence** : Vise à reconnaître la performance académique et peut être octroyée à n'importe quel moment du parcours de la personne étudiante durant son inscription aux cycles supérieurs. Différents critères peuvent être utilisés pour déterminer l'excellence académique, comme la moyenne générale, les publications scientifiques, la participation en tant qu'orateur ou oratrice à des activités scientifiques, etc.
- **Mobilité** : Appui financier pour les personnes étudiantes qui désirent faire un séjour en région éloignée ou à l'étranger dans le cadre de leur programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle. Elle peut aussi permettre de couvrir certains frais associés à un programme d'échange ou de cotutelle, ou encore à un stage.
- **Rayonnement** : Aide financière pour les personnes étudiantes qui désirent présenter les résultats de leurs travaux lors d'une activité scientifique à l'extérieur de l'UdeM. Le montant octroyé sert habituellement à couvrir des frais de déplacement, de séjour ou de préparation de la présentation.
- **Soutien financier** : Aide ponctuelle destinée aux personnes étudiantes qui se retrouvent dans une situation financière difficile qui risque de nuire à la poursuite de leurs études.

ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Être inscrit dans le programme des études supérieures en sciences biomédicales à plein temps ou en rédaction à l'automne 2026 ou l'hiver 2027.
- Ne pas détenir une bourse d'un organisme subventionnaire (CRSNG, IRSC, CRSH, FRQS, FRQNT, FRQSC) pendant la période d'octroi de la bourse.
- Ne pas recevoir plus de 40 000 \$ en revenus de bourses, incluant la contribution du directeur ou de la directrice de recherche, durant la période d'octroi de la bourse (excluant les bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires).

**Les étudiantes ou étudiants qui sont en prolongation, en suspension ou à demi-temps ne sont pas admissibles.*

EXCLUSION / ABANDON

Le récipiendaire de la bourse devra rembourser, en partie ou en totalité, la somme accordée en cas d'abandon de ses études ou d'exclusion de son programme au cours de l'année académique 2026-2027.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour la bourse doit comprendre dans cet ordre :

1. Formulaire dûment rempli
2. CV à jour
3. Copie de tous les relevés de notes universitaires
4. Plan global d'études
5. Rapport du plus récent [Comité de parrainage](#) ou [Évaluation formative](#) (sauf nouveaux inscrits Automne 2026)

Le candidat ou la candidate doit assembler tous les documents **EN UN SEUL FICHIER .PDF**, identifié à son nom (NOM_Prénom_BourseScBiomed.pdf) et l'acheminer par courriel à [l'équipe des bourses](#) de la Faculté de médecine avant le **2 novembre 2026, 15 h.**

Les dossiers incomplets ou non conformes aux critères d'admissibilité ne seront pas considérés.